

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/017/2008

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Maghreb Siyaha Fund représenté par son Président du Conseil d'Administration, monsieur Jaloul Ayed, a déclaré le 2 mai 2008, avoir acquis sur le marché blocs, le 23 avril 2008, 499 040 actions Risma, au cours unitaire de 400,75 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Maghreb Siyaha Fund détient directement 499.040 actions Risma, soit 8% du capital.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Maghreb Siyaha Fund envisage de siéger au conseil d'administration de Risma.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières